



DOSSIER DE RECLASSEMENT
DES PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES

Décret n° 51-1423 du 5.12.1951 modifié

DPEP 2

Année scolaire : 2021/2022

Affaire suivie par : Sabine Malet

Téléphone : 02 62 48 11 15

Fax : 02 62 48 12 31

Courriel : dpep.secretariat@ac-reunion.fr

24, avenue Georges Brassens – CS 71003 - 97743 Saint-Denis Cédex 9

Site internet : www.ac-reunion.fr

ETAT CIVIL :

Nom d'usage :

Prénoms :

RECRUTEMENT PAR :

- | | | | |
|---|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2ème concours interne | } | <input type="checkbox"/> Session 2021 | <input type="checkbox"/> Report (<i>concours session antérieure</i>) |
| <input type="checkbox"/> Concours externe | } | | Année du concours |
| <input type="checkbox"/> 3ème concours | } | | |
| <input type="checkbox"/> Concours externe spécial | } | <input type="checkbox"/> Liste principale | |
| <input type="checkbox"/> Examen Professionnel réservé | } | <input type="checkbox"/> Liste complémentaire | <input type="checkbox"/> Date de nomination : |

.....

B.O.E. → date de titularisation :

→ Si avant votre installation en qualité de Professeur(e) des écoles, vous avez :

- effectué votre service militaire
- effectué un service civique
- effectué des services à l'étranger
- occupé un poste d'agent **titulaire** de la fonction publique d'État, des collectivités territoriales et leurs établissements publics
- occupé un poste d'agent **non titulaire** de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
- effectué des services relevant du secteur privé **ET passé** le 3ème concours

↳ **Veillez compléter les rubriques des pages suivantes**

→ Si aucun service antérieur :

↳ **Merci de voir page 5 (*)**



JOINDRE OBLIGATOIREMENT LE(S) JUSTIFICATIF(S)

① 1. **LE SERVICE NATIONAL** (La journée d'appel de prépartion à la défense n'est pas retenue)

- Exempté Réformé
- Service national actif accompli : Incorporé le : Libéré le :
- Prolongation volontaire au-delà de la durée légale : du au

Temps de service obligatoire qu'elle qu'en soit la forme : service militaire, service dans la police nationale, service de sécurité civile, service de l'aide technique, service de la coopération, service des objecteurs de conscience.

① 2. **LE SERVICE CIVIQUE**

- Accompli du au

② **LES SERVICES DE PROFESSEUR, LECTEUR OU ASSISTANT ACCOMPLIS A L'ETRANGER ET VALIDES PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES**

Pays : Dates :

Fonction :

Pays : Dates :

Fonction :

Pays : Dates :

Fonction :

③ **LES SERVICES ACCOMPLIS DANS LE SECTEUR PUBLIC EN QUALITE DE FONCTIONNAIRE OU AGENT TITULAIRE DE L'ETAT, DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS QUI EN DEPENDENT**

Administration (dernière affectation) :

Corps/Grade :

En qualité de : Stagiaire Titulaire → Catégorie : A B C

Quotité de service : Temps complet Mi-temps Autre : %

Stagiaire du au

Date de titularisation :

Date de la dernière promotion (joindre l'arrêté) :

Echelon : à compter du : Indice brut : Indice majoré :



④ **LES SERVICES ACCOMPLIS EN QUALITE D'AGENT NON TITULAIRE DE L'ETAT, DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABISSEMENTS PUBLICS QUI EN DEPENDENT**

➔ **SERVICES ACCOMPLIS DANS LE PUBLIC** (enseignement public ou autre administration)

Nom de l'établissement d'exercice	Fonction Grade	Catégorie (A, B ou C)	Préciser : Temps plein <u>ou</u> Temps partiel	Quotité horaire <u>sur</u> temps complet	du...	au...	an(s)	mois	jour(s)

⑤ **AUTRES SERVICES**

⑤.1 et ⑤.2 ➔ **PERSONNEL HORS CARRIERE STRUCTUREE EN ECHELON ET VACATIONS D'ENSEIGNEMENT**

Nom de l'établissement d'exercice	Fonction Grade	Préciser : Temps plein <u>ou</u> Temps partiel	Quotité horaire <u>sur</u> temps complet	du...	au...	an(s)	mois	jour(s)



⑤.3 → **SERVICES ACCOMPLIS DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE** (en tant qu'enseignant uniquement)

Nom de l'établissement d'exercice	Fonction Grade	Préciser : Sous contrat <u>ou</u> Hors contrat	Préciser : Temps plein <u>ou</u> Temps partiel	Quotité horaire <u>sur</u> temps complet	du...	au...	an(s)	mois	jour(s)

⑤.4 → **3ème CONCOURS UNIQUEMENT** (services relevant du « droit privé »)

Nom de l'employeur	Qualité de l'agent	Préciser : Temps plein <u>ou</u> Temps partiel	du...	au...	an(s)	mois	jour(s)

TRES IMPORTANT

Vous avez fini de remplir le présent document, assurez-vous avant de le renvoyer :

- que vous avez rempli toutes les rubriques vous concernant,
- que vous y avez joint toutes les pièces justificatives de vos services,
- que vous l'avez daté et signé



(*) Si, antérieurement à votre nomination en qualité de professeur(e) des écoles, vous n'avez accompli aucun des services susceptibles d'être retenus, cochez la case ci-après et retournez le présent document daté et signé.

A le

signature du fonctionnaire :

Nom – Prénom du fonctionnaire :

ATTENTION :

*En l'absence de pièces justificatives, votre dossier de demande de reclassement dans le corps des professeurs(es) des écoles ne pourra être étudié.
Ce document permet la prise en compte de vos services pour le calcul de votre échelon uniquement (aucune durée n'est ajoutée à l'ancienneté générale de service)*

Exemples de services NON RETENUS :

- Scolarité des élèves professeurs des I.P.E.S., des centres de formation P.E.G.C., des centres de formation des professeurs techniques.
- Scolarité dans les écoles normales d'instituteurs.
- Stages d'étudiant Master en responsabilité.
- Vacances non assimilées à des vacances d'enseignement.
- Services de surveillance accompli dans l'enseignement privé.
- Temps d'études en qualité de boursier de licence d'agrégation.
- Services au pair.
- Services accomplis dans les établissements publics à caractère industriel ou commercial.
- Temps passé en qualité d'allocataire d'enseignement et de recherche.
- Travail en association (**retenu uniquement pour les reçus au 3ème concours**).
- Services en qualité d'emploi jeune ; aide-éducateur (**retenus uniquement pour les reçus au 3ème concours**).

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la prise en charge de votre dossier. Les destinataires des données sont votre service gestionnaire (Rectorat et la DRFIP).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au : Rectorat, (préciser service DPEP pour le 1^{er} degré, DPES pour le 2nd degré, DPATE pour les personnels ATSS, personnels d'inspection ou de direction, DES pour les personnels AESH/APSH), 24 avenue Georges Brassens, CS 71003, 97743 Saint-Denis Cédex 9. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.